

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juillet 2015

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 07 juillet 2015 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, DAVAT Christian, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel, Mmes MORAND Julie et TRAHAND Cécile.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents :

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de DAVAT Christian à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 02 juin 2015 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° URBANISME : Présence de Maria, de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges, afin d'aider dans la prise de décision du transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité simple (une abstention, quatre voix contre et six voix pour) le transfert de compétence urbanisme à la Communauté de Communes du Cœur des Bauges.

D'autre part, dans notre plan Local d'Urbanisme (PLU), il est interdit de couvrir un bâtiment en tôles. Après en avoir délibéré, il est décidé de lancer une modification du PLU, afin d'autoriser ce type de couverture.

Nous contacterons Mme Raynaud de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour voir avec elle les modalités de cette modification mineure.

2 TRAVAUX :

✦ Eglise : les travaux de restauration des peintures de la coupole sont terminés. Lors d'une visite de chantier, il a été constaté qu'il y avait un problème sur la partie basse de quatre ou cinq vitraux. Monsieur Perron nous a communiqué les coordonnées d'un maître verrier que nous avons contacté et qui va se rendre sur place afin de nous chiffrer les travaux à réaliser. Nous recontacterons Monsieur Perron pour voir avec lui quel système de chauffage serait le plus adapté.

✦ Appartement bâtiment mairie-école : nous avons demandé un devis à l'entreprise Mollard, qui avait installé la chaudière à plaquettes bois dans le bâtiment, afin de brancher l'appartement sur la chaudière existante. Ces travaux s'élèveraient à 15 000 € HT, il a été décidé de ne pas donner suite à ces travaux.

- ✚ Marquage au sol carrefour boulangerie : il sera réalisé le mercredi 08 juillet par l'employé communal.
- ✚ Enrobé : suite à la visite de la commission des travaux afin de voir à quels endroits l'enrobé serait à refaire, des entreprises ont été consultées pour que nous puissions engager les travaux avant la fin de l'été. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente des devis.
- ✚ Route de Bourchigny : le terrain en-dessous de la partie de route éboulée appartenant à Mr Mme Arandel, nous les contacterons afin de pouvoir engager les travaux de remise en état.
- ✚ Il a été remarqué que de l'eau ressortait vers l'ancienne décharge, probablement vers là où passe la conduite d'alimentation. Les services de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges seront contactés.

3° AFFAIRES SCOLAIRES : A ce jour, nous avons reçu une vingtaine de candidatures pour le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM).

La classe des GS, CP, CE1 va changer de salle, elle utilisera celle du milieu, qui est un petit peu plus grande. Jean-Claude est en train de tout déplacer, meubles, tableaux ...

4° DIVERS :

- ✚ Manifestation de l'APE du Collège devant les locaux de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges, avant le conseil communautaire du 29 juin, contre la suppression de la subvention allouée pour les activités plein air du collège.
Monsieur le Président de la Communauté de Communes a invité une dizaine de personnes à assister au conseil communautaire, bien que ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour.
Après que les membres de l'APE aient signifié leur mécontentement, le Président de la Communauté de Communes a expliqué que cette suppression était la conséquence de la constatation de l'existence d'un fonds de réserve important dans la trésorerie du collège. De plus, le responsable de la commission finances de la Communauté de Communes a rappelé qu'il avait demandé, en vain, les justificatifs concernant l'affectation de cette subvention. Cette situation pourrait être revue au sein de la Communauté de Communes, lors de l'élaboration du prochain budget.
- ✚ Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, suite au déménagement des services de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges dans le bâtiment administratif, il y a lieu de modifier les statuts de celle-ci. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges.
- ✚ Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré la compétence eau – assainissement à la Communauté de Communes du Cœur des Bauges au 1^{er} janvier 2013.
Le personnel technique reste cependant communal et ne peut être transféré car la commune n'embauche personne à 100 % sur ces deux compétences. Les agents communaux sont mis à disposition.
Il convient donc, par conséquent, de signer une convention entre la Commune et la Communauté de Communes pour fixer les modalités techniques et financières de cette mise à disposition, et notamment pour le remboursement à la commune.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents permettant de la faire exécuter.
- ✚ Il avait été évoqué, lors de précédentes réunions, la volonté de constituer un groupement de consultation entre la Communauté de Communes du Cœur des Bauges et, au maximum, les 14 autres communes du cœur des Bauges, en vue de désigner entre 4 et 5 entreprises, dans le cadre d'un accord cadre qui seront ensuite mises en concurrence pour réaliser les travaux (eau, assainissement et défense incendie pour la Communauté de Communes, enfouissement des réseaux secs, voirie, eau pluviale pour les communes) ceci afin de réduire le coût des procédures et optimiser les coûts de travaux.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
 - ✓ décide de constituer ce groupement de consultation,
 - ✓ désigne la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement,

- ✓ charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir entre les collectivités intéressées,
- ✓ autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.
Le Maire,

J.M. LEON

